

# Une grande réforme de la loi sur les successions !

La Loi sur les héritages va bientôt changer.

Un héritage c'est l'argent que l'on reçoit d'une personne après sa mort.

Ça sera plus facile pour donner de l'argent à qui on veut.



On en parle depuis plus de 20 ans, aujourd'hui, c'est presque fait... la nouvelle loi sur les successions va être votée - et le sera peut-être déjà au moment où vous lirez ces lignes.

L'actuelle loi date de Napoléon... il était temps de la changer : le monde se transforme, les familles changent et hériter n'est plus la même chose en 1800 qu'en 2017 !

Cette loi concernera des modifications très importantes, notamment sur la « réserve héréditaire » et les accords sur la succession, qu'on appelle « pactes sur successions futures ».

## Les axes de la loi sont plus de liberté et plus de sécurité.

La réserve, c'est à dire la part réservée à chaque enfant dans la succession de ses parents, sera complètement modifiée - et diminuée dans de très nombreux cas. Les parents auront beaucoup plus de liberté et les enfants moins de droits. Cela permettra de tenir compte des nou-

velles réalités des familles recomposées, des cohabitants, des beaux-enfants ... et surtout de la volonté des parents. Deuxième grande modification : on pourra, à l'avance, faire des accords sur une succession. Avec la nouvelle loi, les parents pourront expliquer leurs souhaits à leurs enfants. Par exemple, « *après ma mort, je veux que mon appartement aille à un enfant et l'autre aura de l'argent* ».

On pourra notamment décider de clauses particulières pour un enfant fragilisé.

Jusqu'ici, on pouvait bien sûr l'expliquer et l'écrire dans un testament, mais le parent n'était jamais sûr qu'un enfant ne contesterait pas sa volonté après sa mort. On appelait cela des pactes sur successions futures et c'était interdit. Avec la nouvelle loi, ces accords seront autorisés dans certaines conditions. C'est une très grande avancée.

Nous vous tiendrons informés de cette révolution dans la loi sur les successions. Dès à présent, vous êtes avertis de ce changement à venir et vous serez attentifs à ce qui se dira dans les prochaines semaines.

» MARIE-LUCE VERBIST – Directrice de la Fondation Portray  
mlve@fondation-portray.be tel 02/534.00.38